

Ecrits, qu'on ne peut sans injustice, lui faire une application de la Censure de la Bulle, & qu'on doit au contraire un témoignage public à son innocence.

4. Nous sommes obligez de declarer à V. E. avec un très profond respect, que nous ne pourrions suivre son exemple, si par malheur (ce qu'à Dieu ne plaise,) elle se déclaroit pour une acceptation avec des explications.

Nous sommes avec une profonde vénération, & avec la fidelité la plus inviolable. MONSIEGNEUR, de Vôtre Eminence les très humbles, &c. *A Paris le 27. Janvier 1717.*

Conféren- VIII. Tous ces Ecrits, qui se multiplient
ces tenuës de- de jour à autre, n'empêchent pas qu'on n'ait
vant Mon- encore eu de favorables esperances d'un accom-
seigneur le modement entre les *Evêques acceptans & les*
Regent, pour non *acceptans*. C'est dans cette vûë qu'on a tenu
terminer les de frequentes Conférences devant Monseigneur
differends de le Duc Regent, où se trouvoient les Deputez
la constitu- de l'un & de l'autre Parti, avec les Commissai-
tion, res Laïques. Mr. le Chancelier étoit à la tête.
Ce Bureau se tenoit dans le Cabinet de S. A. R. qui en occupoit seule le côté gauche où est la cheminée. A sa droite, & au bout du Bureau, qui fait face au feu, étoient placez Mr. le Cardinal de Noailles & les Evêques de son parti. A la gauche de S. A. R. du côté qui fait face au même Cardinal, étoient assis Messieurs les Cardinaux de Rohan & de Bissy, & les autres Deputez de leur parti, ayant le dos tourné au feu : De l'autre côté du Bureau, faisant face à Monseigneur le Regent, étoient placez Mr. le Chancelier, Mr. le Duc de Noailles. & autres Commissaires Laïques. Les Resultats de ces Conférences ne seroient rendûs publics, qu'après que toutes les contestations auroient

été